

(1)

(N° 8.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1867-1868.

Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1868.

(Voir le N° 106, session 1866-1867 et le N° 47, session 1867-1868 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1868, est fixé à la somme de sept cent quatre-vingt-sept mille deux cents francs (787,200 francs) . conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles. le 12 novembre 1867.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,
(Signé) VANHUMBÉECK.
ED. DE MOOR.*

(2)

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1868.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.	
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
NON-VALEURS.					
1	Non-valeurs sur la contribution foncière.	120,000 »	»	} 425,000	
2	— — — personnelle	240,000 »	»		
5	— sur le droit de patente	64,000 »	»		
4	— sur les redevances des mines.	3,000 »	»		
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	25,000 »	»		
6	— — — des tabacs. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	5,000 »	»		
CHAPITRE II.					
REMBOURSEMENTS.					
7	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>	Restitutions de droits perçus abusivement, et remboursement du prix d'instruments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers	50,000 »	»	} 362,200 »
8			Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	1,200 »	
9	<i>Enregistrement et domaines.</i>	Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.— Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	500,000 »	»	
10			<i>Trésor public.</i> — Remboursements divers.	1,000 »	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	»		
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . . fr.		787,200 »	»	787,200 »	